

N/REF : 14/05/2025 9H27 C:000053 I:00212
V/REF : AC/C19308
V/Email reçu le Mercredi 14/05/2025 a 9H27

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. BCH
IMMEUBLE : BS CHALAIS -BCH
42 A 62, BOULEVARD ALBERT 1ER
3-11, AVENUE DU CANADA
35000 RENNES

Rennes, le 28 Mai 2025

Référence Marché: 024054-PBS-003-Lot7 Bréquigny
LOCALISATION : ALLEE 28 ALBERT 1ER - MR ALY AIT 06 63 84 07 14
LOGEMENT N° 006047, PORTE N°6047, 2° ÉTAGE, TYPE 4
MOTIF : REMPLACEMENT BARRE DE DOUCHE
Donneur d'ordre : M. R. STEPHANT

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :
Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 20/05
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
PERCEMENT MUR POUR LA POSE DE LA BARRE DE DOUCHE
FOURNITURE ET POSE BARRE DE DOUCHE
REBOUCHAGE ANCIEN TROUS
CONTRÔLE - BONNE ÉTANCHEITÉ
CONTRÔLE - BON FONCTIONNEMENT
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL

OBSERVATIONS : AT LCOMPTER Email envoyé le 22/05/25 a 16H24 M. R. STEPHANT
14/05 MSG LAISSÉ

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :
Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT
1,00	PBL061-FP.	Barre de douche	1	95,00
				95,00
		TOTAL H.T.		95,00
		T.V.A. a 10,00%		9,50
		TOTAL T.T.C.En EURO		<u>104,50</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Juin 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.